

Administration et Rédaction
Avenue de Pékin
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse	Etranger
Trois mois	6 — 7 —	7 — 8 —
Six mois	12 — 13 —	13 — 14 —
Un an	24 — 25 —	25 — 26 —

LA LIBERTÉ

AGENCES ET RÉCLAMES
Agence de publicité
HAASSENSTRICH ET VOGLER

TAUX D'INSERTION

	Annonces	Réclames
La ligne	15 cent.	50 cent.
Suisse, 20 d.	—	—
Etranger, 25 d.	—	—

G. I. X. + M. V. X.

Journal politique, religieux, social

Sainte Agnès d'Assise

Nouvelles du jour

M. Witte s'est montré très dur pour les Polonais. Il a fort mal reçu leurs délégués. Il les a renvoyés à la déclaration qu'il a écrite pour accompagner l'arrêté gouvernemental suspendant en Pologne l'action des manifestes impériaux du 18 août et du 30 octobre jusqu'à l'apaisement complet des troubles dans les contrées de la Vistule.

La crise politique que traverse la Pologne n'est pas seulement un mouvement en faveur des réformes constitutionnelles, comme dans le reste de la Russie. Elle constitue une lutte pour l'indépendance. Elle est le fait de deux partis qui se détestent sur tous les autres points, et qui se livrent même des batailles dans les rues, mais qui réclament l'un et l'autre l'autonomie polonaise.

Le premier de ces partis est le *Bund*, parti juif, radical, socialiste, anarchiste et terroriste. La plupart des proclamations qu'il distribue sont nettement collectivistes; elles exigent le partage des mines, la déchéance de l'empereur et l'avènement d'une république démocratique séparée de la Russie.

Il s'adresse avec violence à tous les Polonais pour qu'ils rétablissent, les armes à la main, leur ancienne indépendance. Les meneurs du *Bund* ont fait attaquer les prisons par une foule de 30.000 personnes pour délivrer les prisonniers. Cette cohue d'ouvriers et de miséreux marche derrière le drapeau rouge.

L'autre parti est le parti nationaliste, le parti de la Pologne d'autrefois, celui qui veut restaurer l'ancien royaume et qui va manifester devant les monuments des grands hommes de la patrie. Il lève le drapeau à l'aigle blanc et a pour lui tous ceux dont les âmes vibrent au souvenir des gloires du passé. Il réunit les rejeteons des anciennes familles et les paysans qui ont gardé leur idéal.

Entre ces deux partis, il y a les hommes sages et prudents qui voient un grave danger à vouloir aller trop vite, qui se contentent des réformes annoncées dans les manifestes et qui s'organisent pour les rendre effectives. Mais ceux-ci sont les moins nombreux. La Pologne est profondément remuée par les deux autres partis. M. Witte n'a pas tort de penser que c'est bien l'indépendance polonaise qui s'agit depuis quelques jours.

On peut souhaiter que le parti national triomphe et que l'antique Pologne se retrouve, mais on ne doit pas s'étonner que M. Witte parle et agisse en russe et lance les fondres gouvernementales sur ceux qui veulent se séparer de la Russie.

Les journaux polonais, quelques journaux anglais et l'un ou l'autre organes révolutionnaires de Saint-Petersbourg assurent que la cranière de M. Witte lui est inspirée par l'empereur d'Allemagne. Guillaume II craindrait de voir les Polonais faire cause commune avec les Polonais de Russie. Il n'est pas nécessaire de dire que le gouvernement de Berlin a pris toutes ses dispositions pour agir militairement sur ses sujets polonais et on ajoute qu'il a, à la frontière, une armée disposée à pénétrer dans la Pologne russe pour prêter main forte à l'armée du czar. La Russie ne peut compter que sur les 60.000 hommes de la garnison de Varsovie. Si l'on voit en Pologne s'opérer une levée en masse, ce ne sera pas trop du secours d'une armée allemande.

Abdul Hamid a entré les mains luttimatum des puissances le menaçant d'une démonstration navale s'il ne répondait pas, dans un temps donné, qu'il accepte le contrôle financier en Macédoine. Le Sultan a daigné recevoir l'ultimatum. C'est un premier pas. Le second ne tardera guère.

La crise ministérielle française terminée, les préoccupations de la succession présidentielle ont repris le dessus.

Si M. Loubet acceptait d'être réélu, il le serait certainement. Mais il a dit tant de fois qu'il ne recommencerait pas un septennat! Il lui serait difficile de démentir ce qu'il a assuré dans des toasts et dans des entretiens particuliers. Il aurait tort de se laisser faire une douce violence. Pour quitter un salon comme pour quitter la politique, il faut savoir choisir le bon moment. M. Loubet n'en pourrait trouver de meilleur. Si personne ne l'aime, personne ne lui en veut. Ces dispositions neutres sont excellentes pour préparer une popularité rétrospective. Quand un autre se sera installé à l'Élysée on trouvera des défauts à ce parvenu, et on dira: « Quel parfait président nous avions en M. Loubet! »

Parmi les personnages aptes à recueillir la succession de M. Loubet, on en cite trois principaux: M. Fallières, M. Bourgeois et M. Doumer.

M. Fallières est président du Sénat. On disait que M. Loubet, disposé à redevenir ce qu'il était, songerait à la présidence de la Chambre haute et favoriserait par conséquent M. Fallières. Si cela a été vrai, ce ne l'est plus. M. Loubet a appris que M. Fallières le critiquait, lui reprochant de manquer d'énergie. Le président du Sénat n'a aucune sympathie à droite, ou chez les nationalistes, ni même chez une grande partie des progressistes, qui ne lui pardonnent pas de s'être prêt à la convocation de la Haute Cour pour juger un complot qui n'existait pas. M. Fallières, n'étant pas franc-maçon, ne peut pas compter sur les voix d'extrême gauche. Mais c'est un homme qui pourrait arriver dans un rôle de troisième larron.

M. Bourgeois, qui représente la France au Congrès de la paix à La Haye, est de manières polies et distinguées. Ce serait un bon président d'exportation. Il est franc-maçon militant et aurait ainsi les voix de la gauche si elle ne trouvait pas de candidat plaisant davantage. Il n'est pas besoin de dire que M. Bourgeois n'aurait pas les voix de la droite et des nationalistes.

Le candidat de ceux-ci est M. Doumer, président de la Chambre, qui est un nationaliste radical. Il est franc-maçon, mais pas sectaire. A l'extrême-gauche, on se méfie quelque peu de lui. Sa réserve masque, dit-on, sa grande ambition.

Enfin, il est quelqu'un dont on ne prononce pas le nom, mais qui le prononce lui-même, étonné de faire solo: c'est M. Brisson, bien recommandé auprès des sectaires, mais que la plupart des membres du Parlement trouveront un peu lugubre pour être mis à la tête de la joyeuse et douce France.

Les ouvriers des arsenaux maritimes en France ont commencé hier matin la grève prévue. Leurs revendications sont au nombre de huit. On y voit figurer le retrait des punitions infligées à des camarades de Brest et de Lorient; la suppression des travaux à la tâche; l'unification des salaires en une année, au lieu de cinq ans sur lesquels le gouvernement voulait répartir cette mesure, qui est, pour beaucoup, un gage d'augmentation de paye.

Le ministre de la marine, M. Thom-

son, a adressé aux ouvriers des arsenaux une circulaire énergique leur signifiant que l'Etat ne tolérera pas que ceux qui sont associés à l'œuvre de la défense nationale abandonnent leur travail. Le manifeste ministériel avertit que les grévistes ne seront pas réadmis.

Mais les grévistes ont confiance en l'amnistie, qui ne manque jamais d'intervenir.

Mgr Radini Tedeschi, le nouvel évêque de Bergame, en Italie, vient de fonder une œuvre qui mérite d'être signalée. Il s'agit d'un *Secrétariat du clergé* dont le but, selon l'art. 2 des statuts, est de « procurer conseil, assistance et protection dans les controverses d'ordre privé et public, au clergé, aux institutions et Congrégations religieuses, aux fabriques, aux œuvres pies et à toutes les sociétés catholiques, écoles, collèges, asiles, oratoires, etc., pour tout ce qui regarde les matières ecclésiastiques ou ecclésiastico-civiles ». L'œuvre a encore pour but de venger et de réparer l'honneur des prêtres injuriés ou calomniés dans les opuscules et journaux.

Mgr Radini Tedeschi, qui a tenu jusqu'ici une place importante dans l'action catholique en Italie, vient encore dernièrement, dans une belle Lettre pastorale, d'indiquer quelles doivent être les qualités de quiconque se dévoue à l'action catholique.

Il fait d'abord remarquer qu'un trop grand nombre de catholiques se délient encore de la démocratie chrétienne, critiquant à propos telle ou telle initiative, oubliant que, partout où il y a des hommes, on peut rencontrer des défauts et des abus. Ceux qui s'estiment tant jusqu'à se croire sans péché feraient bien, dit-il, de prendre place parmi les premiers dans une chose si bonne et si profitable à l'Eglise et à la société.

Ceux qui se dévouent à l'action catholique, continue l'évêque de Bergame, doivent être de vrais chrétiens, instruits de leur foi, d'une honnêteté privée et publique à l'abri de tout reproche, sinon ils font blasphémer la vérité par ceux qui ne savent pas distinguer les défauts des personnes de la bonté de la cause. Ils doivent être encore des soldats courageux, sachant obéir aux ordres des capitaines ayant acquis par l'étude patiente ces connaissances qui sont absolument nécessaires pour bien diriger les œuvres dont ils s'occupent. Une dernière qualité est la foi dans la victoire, cette foi qui enflamme le courage du soldat, qui maintient l'ordre et la discipline, qui empêche les querelles, la dispersion des forces, les désillusions.

La mission accomplie par Mgr O'Connor, au nom du Pape, à Tokio, a vraisemblablement pour but une réorganisation des missions catholiques au Japon. Des missionnaires américains seraient appelés pour les développer.

LA RÉPARATION des accidents du travail EN BELGIQUE

L'ancien droit belge en matière d'accidents du travail reposait sur les articles 1382 et suivants du code civil qui a consacré l'ancien droit français, inspiré à son tour du droit romain. (Comparer ces deux articles du code de Napoléon avec les articles 50 et suivants de notre code fédéral des obligations). Il est vrai de dire que la jurisprudence des tribunaux belges a donné au texte de l'article 1382 une interprétation que nous qualifierions volontiers d'extensive, mais justifiable en tenant compte de la différence des conditions économiques et

industrielles de l'heure présente, comparées à celles de l'époque de la promulgation du code napoléonien. « Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence », dit l'article 1382 du code Napoléon. Les tribunaux déduisaient de là l'obligation pour le patron de prendre toutes les précautions que commande la prudence. L'omission engageait sa responsabilité et faisait naître l'obligation des dommages-intérêts (art. 1149).

Les cours de justice se montrèrent en ces dernières années de plus en plus sévères dans l'appréciation des précautions à prendre et de plus en plus larges dans la fixation des indemnités aux victimes des accidents. Nous admettons à ce point de vue qu'une partie et non toutes — comme le dit le *Genevois* à la suite du député Destree — des mesures d'hygiène et de préservation contre les accidents, réalisées dans l'industrie privée, l'ont été par les patrons sous l'empire de la crainte. Mais ce que M. Fuss-Amoré se garde bien de dire dans son exposé peu loyal, c'est qu'il existe, en Belgique aussi, des lois de 1899 et de 1900 sur le contrat de travail, lois qu'on peut appeler les chartes protectrices du faible; cette législation a institué tout un régime de protection du travailleur, complétée par plusieurs arrêtés royaux, prescrivant les mesures propres à assurer la salubrité des ateliers et la sécurité du travail. Nous osons dire que la plus grande partie des mesures prises par les patrons pour assurer la santé et la vie de leurs ouvriers, le font à la suite de la surveillance et du contrôle des inspecteurs du travail et des mines.

Le *Genevois*, qui déplore le remplacement de l'ancienne théorie du droit civil par la nouvelle loi sur les accidents du travail, oublie de rappeler que sous l'empire du Code civil le fardeau de la preuve incombait à l'ouvrier. C'était à l'ouvrier qui réclamait une indemnité de prouver le fondement de son action: la faute du chef d'entreprise (art. 1135). Or il ne faut pas avoir une bien longue pratique judiciaire pour savoir combien est dangereux pour l'ouvrier l'obligation de fournir la preuve de la faute ou de l'imprudence du patron. Si l'ouvrier succombait dans sa preuve, il n'obtenait aucune indemnité et c'était souvent le cas. La loi nouvelle, sans adopter la doctrine, préconisée par M. Saintelette, du renversement de la preuve (présentant le patron en faute, s'il n'établissait pas le caractère fortuit de l'accident ou la faute de l'ouvrier), a adopté un régime spécial qui ne laissera jamais, peut-on dire, l'ouvrier victime d'un accident ou sa famille sans réparation. Il est donc inexact de prétendre, comme le fait le *Genevois*, que la nouvelle loi supprime la responsabilité des patrons et des ouvriers, même lorsqu'il y a faute lourde prouvée de l'une des deux parties contractantes, puisque même dans le cas de faute lourde de la part de l'ouvrier, le patron sera responsable et devra payer au sinistré une indemnité prévue par les articles 4 et suivants de la loi de 1903 que nous citons.

Art. 4. — Lorsque l'accident a été la cause d'une incapacité temporaire et totale de travail de plus d'une semaine, la victime a droit, à partir du jour qui suit l'accident, à une indemnité journalière égale à 50 pour cent du salaire quotidien moyen.

Si l'incapacité temporaire est ou devient partielle, cette indemnité doit être équivalente à 50 pour cent de la différence entre le salaire de la victime antérieurement à l'accident et celui qu'elle peut gagner avant d'être complètement rétablie.

Si l'incapacité est ou devient permanente, une allocation annuelle de 50 pour cent, déterminée d'après le degré d'incapacité, comme il vient d'être dit, remplace l'indemnité temporaire à compter du jour où, soit par l'accord des parties, soit par un jugement définitif, il est constaté que l'incapacité présente le caractère de la permanence. A l'expiration du délai

de revision prévu à l'article 29, l'allocation annuelle est remplacée par une rente viagère. Art. 5. — Le chef d'entreprise est tenu, conformément aux dispositions ci-dessus, des frais médicaux et pharmaceutiques causés par l'accident et faits pendant les six premiers mois. Si le chef d'entreprise a institué, à sa charge exclusive, un service médical et pharmaceutique et en a fait mention dans une clause spéciale du règlement d'atelier, le victime n'a pas le choix du médecin et du pharmacien; il en est de même lorsque, à défaut de règlement d'atelier, les parties sont, par une stipulation spéciale du contrat de travail, convenues que le service est institué par le chef d'entreprise. Dans les autres cas, la victime a le choix du médecin et du pharmacien; mais le chef d'entreprise n'est tenu qu'à concurrence de la somme fixée à forfait par un tarif établi par arrêté royal.

Les indemnités pour frais médicaux et pharmaceutiques pourront être payées à ceux qui en ont pris la charge. Les personnes à qui ces frais sont dus ont une action directe contre les chefs d'entreprises.

Art. 6. Lorsque l'accident a causé la mort de la victime, il est alloué, le cas échéant, les indemnités suivantes:

1° Une somme de 75 francs pour frais funéraires. Le dernier allégué de l'article 5 est applicable à cette indemnité.

2° Un capital représentant la valeur, calculée en raison de l'âge de la victime au moment du décès, d'une rente viagère égale à 30 % du salaire annuel.

Peut-on dire, comme le fait le *Genevois*, que ce sont là des indemnités dérisoires? Nous ne le croyons pas. Si la réparation est partielle, elle est certaine, et ce n'est certes pas là un avantage à désigner.

Lettre d'Allemagne

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Berlin, 10 novembre 1905.
Grand scandale dans le monde journalistique. Depuis tantôt quinze jours, toutes les conversations, en Allemagne, roulent là-dessus. Des flots d'encre ont été versés à son sujet, et l'affaire paraît loin encore d'avoir épuisé la curiosité publique. A la suite de démentis avec le comité directeur du parti socialiste, six rédacteurs du *Vorwärts*, organe central du parti, le *Vorwärts*, ont donné leur démission collective. Elle a été immédiatement acceptée et, sans attendre le terme de congé, on a mis ces messieurs à son sujet, et l'affaire paraît loin encore d'avoir épuisé la curiosité publique. A la suite de démentis avec le comité directeur du parti socialiste, six rédacteurs du *Vorwärts*, organe central du parti, le *Vorwärts*, ont donné leur démission collective. Elle a été immédiatement acceptée et, sans attendre le terme de congé, on a mis ces messieurs à son sujet, et l'affaire paraît loin encore d'avoir épuisé la curiosité publique. A la suite de démentis avec le comité directeur du parti socialiste, six rédacteurs du *Vorwärts*, organe central du parti, le *Vorwärts*, ont donné leur démission collective. Elle a été immédiatement acceptée et, sans attendre le terme de congé, on a mis ces messieurs à son sujet, et l'affaire paraît loin encore d'avoir épuisé la curiosité publique.

Comme on voit par là, le scandale du *Vorwärts* est caractérisé par une victoire brutale du radicalisme sur les modérés dans le sein du parti socialiste. Un conflit avait éclaté, il y a plusieurs semaines, entre le comité directeur du parti et la commission de la presse d'une part, et la rédaction du *Vorwärts* de l'autre. C'était à la suite de la fameuse enquête ordonnée par le congrès de Iéna et provoquée par la campagne violente menée contre le *Vorwärts*, accusé de modérantisme et de revisionnisme, par François Mehring, le directeur de la *Leipziger Volkszeitung*. Malgré leurs protestations répétées, les rédacteurs démissionnaires demeurèrent exclus des délibérations. Le plus rigoureux secret fut observé autour de ce tribunal que présidait l'impitoyable Bebel. Ne réussissant pas à obtenir justice et se voyant frustrés du droit élémentaire de tout accusé d'être entendu par ses juges, les rédacteurs du *Vorwärts* prirent le parti de démissionner solidairement.

Ce fut un coup de théâtre qui eut un immense retentissement. La plupart des journaux allemands jugent sévèrement les procédés du comité directeur du parti socialiste qui viennent d'être livrés à la publicité. Tout d'abord, nombre de familles socialistes eurent l'air très embarrassé et se confondirent dans une remarquable discrétion à l'égard des événements survenus dans la rédaction de l'organe central. Mais l'affaire était trop importante pour pouvoir être parement et simplement étouffée. D'autre part, les journaux du Sud, notamment la *Münchener Post*, l'organe de M. de Vollmar, avaient pris, dès le premier moment, fait et cause pour les démissionnaires, et accablèrent à l'envi le comité directeur et les nouveaux rédacteurs du *Vorwärts* de sarcasmes et d'apostrophes injurieuses.

La *Münchener Post* est allée jusqu'à déclarer qu'elle refusait de reconnaître à l'avenir le *Vorwärts* comme organe cen-

tral du parti. Cet exemple a été suivi par une série d'autres feuilles socialistes. On se rappelle qu'au congrès d'Iéna, M. François Mehring demandait que la qualité de journal officiel fût retirée au Vorwärts, parce qu'il n'était pas assez anarchiste, pas assez partisan. Il n'a pas fallu longtemps pour que le Vorwärts, devenu radical, suive le cœur de M. Mehring, se vit dépouillé en fait de son privilège, sans formes ni procès.

Les socialistes révisionnistes et modérés viennent d'ailleurs de donner la preuve qu'il ne leur en coûte guère de surpasser les radicaux par l'intransigeance des procédés. L'organisation socialiste de Breslau, présidée par Edouard Bernstein et résolument révisionniste, vient de lancer un appel à tous les membres du parti socialiste de Prusse, les invitant à manifester dans toutes les villes du royaume, le jour de la rentrée des Chambres, en faveur du suffrage universel. La même invitation a été adressée au comité directeur du parti, afin qu'il s'associe officiellement à ces démonstrations.

Il faut d'ailleurs convenir que la tactique des révisionnistes, qui consiste à avoir recours aux moyens d'allure radicale et à grand spectacle pour faire propager en faveur d'idées qui leur sont chères, ne manque pas d'habileté. C'est encore du camp révisionniste qu'est sortie l'idée de la grève générale comme moyen d'action politique, idée qui vient d'être mise en pratique avec succès en Russie, après qu'Iéna, Bebel avait été forcé de s'y rallier, pour ramener à une profession de foi commune des éléments qui commençaient à s'engager dans des voies diverses.

Entre temps, le Vorwärts publie presque tous les jours de longues explications du comité directeur, arrivées aussitôt de réponses non moins étendues des démissionnaires. La lutte engagée entre ceux-ci et les organes officiels du parti devient de jour en jour plus âpre, plus personnelle; c'est surtout à M. Bebel, dont les allures dictatoriales paraissent au grand jour dans cette affaire, qu'en veulent les démissionnaires.

Le fait est que, depuis la mort de Liebknecht, la puissance de M. Bebel et son influence dans toutes les organisations politiques du socialisme prussien se sont continuellement accrues. C'est lui qui a été le grand arbitre à Iéna; et en ce moment sa puissance se trouve encore renforcée du fait que le secrétaire général Auer, le seul intellectuel faisant partie du comité directeur, est maintenu loin des affaires par une longue et douloureuse maladie. M. Bebel domine donc seul et sans contrôle, car il a pris soin de s'entourer pour le reste de gens incapables de le contrôler sérieusement.

Aussi, malgré l'attitude de protestation de beaucoup de feuilles socialistes de province, malgré le grand nombre de sympathies qu'ont rencontrées partout les démissionnaires du Vorwärts, le prestige de M. Bebel comme grand-maître du radicalisme socialiste paraît devoir entraîner le parti, auquel les démissionnaires font appel, et lui assurer le triomphe final dans cette lutte. La passivité et la foi aveugle des masses égarées sont autant de facteurs qui entrent en ligne pour M. Bebel. Il peut, sans craindre de se tromper, escompter le manque de culture et d'éducation sociale des masses ouvrières de l'Allemagne du Nord, qui les pousse vers les idées radicales et les solutions intransigeantes. Et il lui sera facile de faire considérer par les foules comme traitres à la grande cause du socialisme ces malheureux rédacteurs, qui ont commis le

crime de s'insurger contre Auguste Bebel, quand il plut à celui-ci de leur refuser justice.

Pourtant, il y a un cas dans lequel l'affaire pourrait tourner mal pour M. Bebel: ce serait si les milieux syndicaux s'avisaient de se mêler du conflit. Il y a là des ouvriers d'une haute culture sociale et économique, d'une mentalité nullement moutonnière, qui ne sont pas du tout accoutumés à jurer par la parole du maître, mais qui entendent juger par eux-mêmes tout ce qui se présente à eux. Mais ces milieux-là ne s'occupent que peu de ce qui se passe dans le socialisme politique, et tant qu'ils ne se sentiront pas assez forts pour imposer au socialisme allemand toutes les conséquences du syndicalisme, il est plus que probable qu'ils se tiendront à l'écart des difficultés politiques qui peuvent naître dans le parti.

Que M. Bebel se rassure donc! Tandis que la démocratie révolutionnaire sape le trône scabreux des czars autocrates en Russie, elle se dépensera en Allemagne tout au plus à renforcer la dictature du plus autocrate de ses vétérans.

EN RUSSIE

La Pologne mise au ban de l'Empire

Nous avons annoncé le décret d'état de siège qui a été appliqué à la Pologne. Voici les principaux passages du communiqué à la presse par lequel M. Witte a justifié cette mesure:

L'oukase impérial du 25 décembre-19 avril a établi les bases de la rénovation civile graduelle des sujets russes. Les mesures prises en conséquence de cet oukase s'appliquent également à la nation polonaise. Sur la base de ces mesures, les lois d'exception entravaient le libre développement de la nationalité polonaise ont été abrogées et les droits des Polonais ont été rendus égaux à ceux de la population russe.

Les stipulations de l'oukase du 30 avril relatives aux libertés religieuses ont été également étendues à la Pologne ainsi que les mesures instituant la liberté de réunion. Enfin, le 30 octobre, les Polonais ont été pleinement reconnus comme citoyens libres et ont acquis la possibilité de prouver effectivement leurs aptitudes à prendre part à un large travail créateur.

Substant les pénibles leçons du passé, les hommes politiques polonais qui dirigent le mouvement national du royaume de Pologne manifestent des tendances, aussi dangereuses pour la population polonaise qu'hostiles pour la Russie, de séparation d'avec l'Empire, rejetant l'idée de travailler au commun avec le peuple russe dans la Douma d'Empire. Ils exigent par une série de résolutions prises dans des meetings, la pleine autonomie de la Pologne, avec création d'une Diète constitutionnelle spéciale, visant ainsi à la restauration du royaume de Pologne.

Le gouvernement ne tolérera pas qu'il soit porté atteinte à l'intégrité de l'Empire. Les paroles et les actes des insurrectionnels le forcent à déclarer, d'une manière décisive, que, tant que les troubles ne seront pas apaisés dans les contrées de la Vistule et tant que la partie de la population qui a suivi les agitateurs politiques ne sera pas revenue dans le droit chemin, aucun des bienfaits découlant des manifestations du 18 août et du 30 octobre 1905 ne deviendra applicable à ces contrées.

Il ne saurait, en effet, être question de rétablir des mesures pacifiques dans un pays en révolte. En vue du rétablissement de l'ordre, toutes les contrées de la Vistule sont proclamées temporairement en état de siège.

Ainsi l'avenir du peuple polonais dépend de lui-même.

A Vladivostok

Berlin, 14.

On mande de Moscou au Lokal Anzeiger que l'éméute de Vladivostok prend toujours de plus grandes proportions. Depuis dimanche, toutes les boutiques sont en flammes. Les magasins chinois et beaucoup de bâti-

ments de la couronne sont déjà réduits en cendres. La moitié de la ville est détruite. Les officiers n'osent plus se montrer en ville. Des femmes et des enfants se trouvent parmi les blessés.

Le mouvement social

Le dixième congrès international contre l'alcool vient de se tenir à Buda-Pest avec beaucoup de succès. Malgré la distance, le nombre des participants, parmi lesquels une vingtaine de Suisses, s'éleva à un millier. Le professeur Weggand (Würzburg) a présenté une analyse très documentée de l'action de l'alcool sur l'activité cérébrale; le bactériologiste Laitinen (Helsingfors) a fourni des détails intéressants sur les expériences prouvant que l'alcool diminue la résistance contre les maladies infectieuses et constitue un facteur puissant de dégénérescence de la race. Le professeur Kassowitz (Vienne) a combattu énergiquement la théorie scientométrique fautive et socialement funeste de l'alcool-nécessité. Le professeur Biedler, de Zurich, a présenté un travail original sur le traitement des criminels alcooliques.

La troisième journée fut consacrée à l'étude de l'important problème: la lutte antialcoolique à l'école comme aussi l'emploi industriel de l'alcool. Une lettre du député socialiste belge Vanderweide sur l'ouvrier et l'alcool a soulevé de vives discussions. Tous les orateurs ont souligné l'importance de la fondation de restaurants bien tenus, mais dépourvus d'alcool, comme un puissant quelque-unes de nos villes, Zurich entre autres.

La Séparation au Sénat français

Paris, 13 novembre.

Au Sénat, M. Halgan, au nom des catholiques vendéens, fait une critique détaillée du projet; puis M. de Lamarzelle monte à la tribune.

On demande la clôture; mais par 137 voix contre 37 on décide de continuer.

Dans son discours, M. de Lamarzelle réclame le droit des citoyens de soustraire leur conscience à la domination de l'Etat. Il est convaincu que le régime concordataire est préférable à celui de la séparation, même loyale. La suite est renvoyée et la séance levée.

La plébiscite norvégien

Christiania, 14.

Mardi à midi on connaissait les résultats de 435 arrondissements, donnant 242,518 oui et 64,081 non en ce qui concerne l'avènement du prince Charles de Danemark.

Le gouvernement a présenté au Storting un projet de loi tendant à ce que l'élection du roi se fasse à bref délai.

La conférence marocaine

Berlin, 14.

On mande de Tanger à la Gazette de Voss que le sultan a nommé ses représentants à la conférence d'Algésiras. Parmi ceux-ci est Sidi Mowri, haut dignitaire de la cour.

Les représentants se rencontreront en décembre à Tanger avec ceux des autres puissances. Ils fixeront avec ces derniers la date de réunion de la conférence.

Les grèves d'arsenaux en France

Brest, 14.

Il y a eu mardi matin à l'arsenal de Brest 535 absences sur un effectif de 6600 ouvriers environ.

Rochefort, 14.

La grève est commencée à Rochefort, 250 ouvriers seulement sur 2800 se sont présentés à l'arsenal.

Lorient, 14.

La grève est déclarée à Lorient.

A Cuba

New-York, 14.

Suivant une dépêche de la Havane, le gouvernement cubain craindrait un coup d'Etat de la part des révolutionnaires. Depuis deux jours, le bruit court qu'il y a un complot pour tuer le ministre de l'Intérieur. La police fait des recherches.

Echos de partout

UNE CORPORATION FLORISSANTE

C'est celle des coiffeurs de Rome. Ils ont inauguré dimanche leur Maison sociale. Elle leur a coûté 200 000 francs.

Leur corporation remonte à 1444, car elle est la continuation de « l'Université des perruquiers et coiffeurs », qui avait, avec les autres organisations professionnelles de Rome, sa place au Capitole.

Le collège des coiffeurs romains compte aujourd'hui 400 membres. Après 1870, « l'Université » fut transformée en Société de secours mutuels; le fonds social a passé en trente ans de 12,000 à 108,000 francs.

Pour couvrir les frais de la nouvelle maison sociale, on en a fait un établissement de rapport. Elle a trois étages de quatorze chambres chacun. Le rez-de-chaussée comprend huit boutiques. La corporation occupe une partie du premier étage. Tout le reste est loué, les coiffeurs ont leur siège social gratuit, et les premières années de revenus amortiront le capital emprunté pour la construction.

UN MONSIEUR QUI N'ATTEIND PAS

M. Lasles a égayé la discussion sur les syndicats de fonctionnaires en contant à la Chambre française une petite anecdote d'un bon comique. Un instituteur avait demandé audience à M. Clémenceau. L'honorable ministre des colonies lui avait fait répondre qu'il le recevrait tel jour, à une heure moins un quart. L'instituteur arrive à l'heure dite. On le prie de patienter un instant. A une heure moins cinq, il déclare à l'huissier qu'il n'a pas le temps d'attendre, et il s'en va. Gen'ost pas tout. Ce pédagogue inconnu adressa à M. Clémenceau une lettre ainsi conçue: « Monsieur le ministre, j'ai l'honneur de vous informer que je vous assigne en 100 francs de dommages-intérêts pour m'avoir convoqué hier à une heure moins un quart et ne m'avoir pas reçu à l'heure fixée. »

LA JEUNE MARIÉE QUI PLEURE

Corinne habitude tyrolienne: lorsqu'une jeune fille se marie, sa mère, le matin des noces, lui donne un mouchoir de poche, ou plutôt un mouchoir de larmes. Il est fait de toile verte, fine et douce et la jeune fille, une fois rendue au domicile conjugal, doit se sécher les yeux durant cette journée avec ce seul mouchoir.

« Comme beaucoup de mariages sont faits contre la volonté des jeunes filles », dit un journal tyrolien, les mouchoirs de larmes rendent de grands services. Ils sont réservés au jour des noces, car ensuite on les met dans une armoire, précieusement; ils ne doivent plus servir qu'à couvrir le visage de la mariée lorsqu'on la couchera morte dans son tombeau.

MOT DE LA FIN

M. Prudhomme, qui a été dépourvu de sa montre par un pickpocket, va faire sa déclaration au commissariat de police et ajoute d'un ton résolu: — Puisse-t-elle marquer bientôt pour lui l'heure du châtiment!

CONFEDERATION

Assurance contre la grêle. — Le Conseil fédéral a décidé de bonifier aux 19 cantons énumérés ci-après, qui ont supporté, en 1904, des dépenses pour l'encouragement de l'assurance contre la grêle, la moitié de leurs débours pour primes et pour contributions en faveur des primes aux assurés. Les bonifications se montent aux sommes suivantes: Zurich, 22,835 fr. 06; Berne, 29,156 fr. 53; Lucerne, 11,179 fr.; Schwyz, 1670 fr. 12; Unterwald-le-Haut, 466 fr. 92;

Unterwald-le-Bas, 587 fr. 27; Zoug, 1783 francs 22; Fribourg, 3361 fr. 72; Soleure, 6215 fr. 19; Bâle-Ville, 465 fr. 66; Bâle-Campagne, 5559 fr. 54; Schaffhouse, 6932 fr. 25; Appenzel-Rh-Ext., 722 fr. 02; Saint-Gall, 9737 fr. 01; Argovie, 23,102 francs 97; Thurgovie, 10,141 fr. 54; Val, 5395 fr. 79; Neuchâtel, 15,600 fr. 84; Genève, 11,205 fr. 42; total: 166,308 fr. 08.

Le budget vaudois. — Le Grand Conseil vaudois, dans sa séance de mardi après-midi, a voté l'imôt pour 1906, ainsi que le budget: Aux dépenses 11,959,550 fr.; aux recettes 11,741,887 fr.; déficit, 217,663 fr.

Les directeurs de police. — Le 16 novembre aura lieu à Lucerne une conférence des directeurs de police cantonale. La réunion discutera le transport intercantonal, la protection de la jeune fille, le refoulement des bandes de Bohémiens, la question du colportage, la police politique et la police des grèves.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Le krach de Bar-le-Duc. — Le banquier Simon, dont nous avons annoncé la déconfiture, était depuis de longues années l'un des chefs les plus considérables du parti monarchique. Sa banque et ses entreprises étaient administrées par les frères-maçons les plus notables du pays. Son désastre attendait mortellement les blocards de l'arrondissement de Bar-le-Duc, auxquels la récente détermination de M. Ferratte de ne plus être député, avait permis de relever quelque peu la tête.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SESSION DE NOVEMBRE 1905

Séance du 15 novembre

Présidence de M. Max Diesbach, président

M. Progin présente le rapport de la commission de vérification de l'élection complémentaire du 4 juin 1905 dans la Singina. Le rapport conclut à la validation de l'élection.

L'élection est validée. L'élu, M. François Boschung, prête séance tenante le serment.

M. Reynold lit le rapport de la commission chargée d'examiner les décrets octroyant des subsides à diverses communes pour corrections de routes (route Chémens-les-Gottes, 3800 fr.; route Schmitten-Heiterried, 22,800 fr.)

Le Directeur des Travaux publics expose l'économie du réseau de routes auquel se rattache le tronçon Schmitten-Heiterried. Il fait ressortir son importance pour les intérêts généraux des communes intéressées et l'onde l'esprit d'entente qui a présidé à l'entreprise, la réussite des plans et leur exécution.

Ces communes ont su se syndiquer pour faire une œuvre d'ensemble conçue d'une manière rationnelle; elles ont compris qu'elles ne pourraient pas négliger le centre économique de la contrée: la gare de Schmitten; elles en ont fait le point de convergence de tout le réseau. — Ce réseau sera évidemment complété par la construction d'un tronçon Mühletal-Ueberstorf par le vallon de Leden.

Les décrets sont ratifiés.

M. Léon Genoud rapporte sur le projet de décret concernant la correction de la route Bussigny-Villars (Saint-Martin), première étape de la route Bussigny-Fingères. Le rapporteur fait l'histoire des cons-

Chaîne renouée

PAR M. DUJ CAMPFRANC

Chaque semaine, Fantie, restée à Iseltine, lui faisait une visite. L'illienne ne redoutait pas la dure traversée, et puis il s'agissait d'apporter quelques consolations à celle qu'elle avait élevée et nourrie.

Et, dès qu'elle avait donné des nouvelles de la petite Yvonne, elle se mettait à réconforter Mme Gerbelle à sa manière.

Elle lui dit un jour dans l'âpre langue bretonne: — Ah! Madame, vous voilà encore dans vos réveries! Pourquoi que vous pensez toujours à vos malheurs et pas à celui des autres? De la misère, il y en a ici plus dure que la vôtre. Sœur Angélique vous le dirait comme moi.

Armelle la regarda avec des yeux de reproche.

— Une peine plus grande que la mienne! Comment peux-tu parler ainsi, Fantie!

L'illienne s'adit sur la banquette de chêne, et posait sa rude main, quasi maternelle, sur l'épaule de la jeune femme: — Je ne veux pas dire, ma fille, que vous n'avez pas de quoi pleurer, mais y en a bien d'autres qu'ont de la peine. Ici, il ne manque pas de femmes veuves qui ont bien des enfants à nourrir. Elles pleurent aussi, celles-là, elles aimeraient bien à rattaché leurs

peines; mais il faut se lever à marée basse, avant le jour souvent, pour aller pêcher des coquillages. Fantie bien travailler sans cela les petits n'auraient ni la niche ni la pâtée. Et puis, quand la mère a bien péiné, les orphelins sont grands, alors ils partent sur mer. Jésus, ma Doué! des fois on ne les revait jamais! Oul, Sœur Angélique vous dirait tout cela.

Et, soudainement inspirée, la vieille bretonne s'écria:

— Mais, pourquoi ne suivriez-vous pas l'exemple que vous donne votre chère tante! Voyons, Madame Armelle, puisque vous aimez les petits enfants dont la vue vous rappelle votre Yvonne, pourquoi ne leur feriez-vous pas, chaque jour, une heure d'école? Vous leur enseigneriez le catéchisme, la seule science nécessaire, surtout quand on a du chagrin, la seule qui aide à se consoler en espérant mieux pour là-haut.

Et ce fut un trait de lumière pour Mme Gerbelle. Elle serait désormais courageuse, énergique; elle ne se laisserait pas consumer par la tristesse; elle s'occuperait de ces tout petits, que le Sauveur Jésus, durant sa vie terrestre, aimait à caresser.

Elle se sentait déjà plus forte pour supporter ses peines.

Elle leur ferait chaque jour le catéchisme, à ces chers enfants, puisque tant d'autres, en haut lieu, travaillaient à les soustraire aux empoisonnements de l'Église. Il fallait lutter contre cette ligue du mal, qui voulait arracher la foi des jeunes cœurs naïfs, des petits enfants de France; combattre par la vérité simple ces fougereux orateurs, aux discours incendiaires, qui voulaient détruire et jeter à tous les vents les saintes et consolantes croyances. Oul, c'était l'angoisse, on chassait D-eu de la patrie, on ne l'invocait plus;

on effaçait son nom puissant et divin des monnaies et des livres. Plus de piété officielle: Les canons qui situaient encore le souverain au passage, ne tenaient plus en l'honneur de Celui qui règne aux Cieux. La créature infime chassait son maître.

Et Armelle songait encore: — Si la libre pensée aime l'ivraie à profusion, nous, les enfants du Christ, nous devons, dans toute la mesure de nos forces, semer le bon grain.

La salle de catéchisme n'avait pas été difficile à trouver. M. le recteur avait fourni une grange attenante au presbytère. Josi et un autre patron de barque en avaient blanchi les murs à la chaux.

Quelques bancs de bois, une grande table, au fond un crucifix sur la muraille, et cela meublait une vaste salle où bourdonnait, chaque jour, la ruche des jeunes écoliers aux bécots de laine et aux petites robes de bure sapées. Ils étaient là, les petits enfants de l'île de Sein, écoutant celle qui leur enseignait les divins préceptes. Ils ouvraient de beaux yeux clairs et attentifs.

Victorien, conduit par Josi, venait d'atteindre la vaste salle où, en ce moment, Armelle donnait sa leçon. Il la regardait boulevergé d'une émotion intense, dont il se sentait défailir.

Les stigmates de la douleur étaient empreints sur ce jeune et toujours joli visage.

Un cercle bleuâtre se dessinait autour de ses yeux. Comme elle avait dû souffrir et pleurer! Pauvre femme aimante et méconnue... Pauvre chère Armelle, injustement acablée d'amertumes. Et elle avait souffert si fièrement, si discrètement, presque sans une plainte dans l'exil qu'elle avait choisi pour se soustraire au pouvoir des méchants... Partie pour l'île d'Île-

taire, elle avait mis comme une sorte de voile sur sa douleur. Il se rappelait la scène atroce, alors qu'il l'avait fausement accusée et indignement chassée. Il n'avait pas voulu ajouter foi à ses protestations d'innocence. Pauvre Armelle, chère donc victime!

Elle ne l'avait pas encore aperçu, tout occupé qu'elle était de ses petits enfants. Chaque écolier bégaïait, à son tour, sa chanson au bon Dieu. Sur les airs les plus simples et les plus faciles de Bretagne, Mme Gerbelle avait adapté tous les beaux préceptes de la religion divine. De cette manière, les enfants ne les quittaient plus, non plus jamais; la musique, en chantant à leurs oreilles, remettait en leur mémoire les devoirs du chrétien.

Soudain et maternellement à sa petite classe, elle battait la mesure d'un doux mouvement. En ce moment, un petit soliste de dix ans à peine chantait la glorification du nom de Dieu, et sa voix d'enfant disait:

« Notre Père qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié... » et Armelle, accompagnée de cinquante petites voix formant le chœur, répétait:

« Notre Père... » Rien n'était touché comme cette prière venue en droite ligne du ciel et chantée ainsi par ces tout petits.

« Que votre règne arrive, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel... »

« Notre Père... » « Notre Père... » « Notre Père... » Oppressé, le cœur ému à se briser, Victorien ne put s'empêcher un cri étouffé et, sans tenir compte de l'étonnement des enfants, il s'élança vers Armelle.

— Puisse vous pardonner à ceux qui vous offensent, pardonnez-moi! s'écria-t-il.

Profitant de sa surprise, vivement il l'entraîna dans une pièce voisine, laissant bouillonner seule la ruche, qui ne tarda pas à s'envoler dans l'espace pour redire, à tous les échos, qu'un beau Monsieur riche était venu parler d'abord à Mme Gerbelle.

Victorien était tombé aux genoux de celle qu'il avait acablée de douleur et d'une voix suppliante, il s'écriait:

— Pardonnez-moi, ma douce et sainte Armelle. Ah! que je suis coupable! Comment ai-je pu même laisser planer l'ombre d'un soupçon sur votre âme candide! Ah! Dieu, comment ai-je pu ajouter foi à une telle ignominie... Je ne sais plus quelle précieuse influence avait soudainement oblitéré ma raison... mais la lumière a jailli. La vérité brille, éclatante.

Armelle, étouffée d'émotion, lui disait par ses gestes de se relever, mais il s'y refusait, et il reprenait avec une ferveur à arracher des larmes:

— Non! non, laissez-moi à vos pieds bien longtemps. Cela me soulage de m'accuser, de m'humilier devant vous, d'implorer votre miséricorde comme d'une sainte au bon Dieu. J'ai été cruel et aveugle, j'ai besoin de m'humilier. Un poids trop lourd cédait ma conscience. Je vous ai méconnue.

Elle ne répondait pas. Elle pardonnait... Elle pardonnait déjà. Elle était trop imprégnée de l'enseignement chrétien pour ne pas avoir immolé, dès longtemps, ses justes rancunes. Elle plaignait son mari, elle ne lui en voulait plus; mais elle avait trop souffert... La douleur avait fait en son âme une fêlure par laquelle s'en était allé son amour.

TITRE, 15 novembre.

Des Arméniens du district de Senadour ont attaqué, au nombre de 700, le village tartare de Gora, où ils ont tué environ 400 personnes; ils ont incendié toutes les maisons après les avoir pillées.

Christiana, 15 novembre.

Mardi à 7 1/2 du soir, on connaissait les résultats du plébiscite dans 462 districts. 254899 votants s'étaient prononcés jusqu'alors pour le prince Charles de Danemark; il y a 68,262 non.

Londres, 15 novembre.

Une note aux journaux dément tous les bruits relatifs à des négociations tendant à une entente politique anglo-russe.

Constantinople, 15 novembre.

On signale un attentat au moyen d'une bombe, dans le quartier de Péra. On n'a aucun détail.

Lemberg, 15 octobre.

Mardi soir, plusieurs centaines d'étudiants de l'Ecole polytechnique et de l'Université, ainsi que des ouvriers, ont voulu faire une démonstration devant le consulat de Russie; mais la police leur en barra l'accès et les dispersa. Les manifestants voulurent se rendre alors devant le consulat d'Allemagne, mais la police les en empêcha. Ils lancèrent des pierres sur elle et tirèrent plusieurs coups de revolver; la police fit usage de ses armes. Plusieurs étudiants et un certain nombre d'agents ont été blessés. Le calme est rétabli.

Paris, 15 novembre.

On mande de Berlin au Temps que les éventualités de grève semblent se multiplier, notamment parmi les mineurs des bassins de la Ruhr, de la Silesie et du centre, qui réclament une augmentation des salaires que les patrons ne sont pas disposés à accorder. A Katowitz, quatre cents mineurs exigent une augmentation de salaire et la suppression de l'obligation d'employer la langue allemande.

Lucerne, 15 novembre.

Le comité central de l'Association catholique populaire suisse, réuni à Lucerne, a décidé à l'unanimité qu'un congrès catholique suisse aura lieu l'automne prochain. Le comité directeur choisira le lieu où le congrès se réunira. Le comité central a décidé également la création d'une caisse de pension pour les ecclésiastiques qui résident dans les cantons protestants.

BIBLIOGRAPHIE

L'ÉCHARDE AU CŒUR, roman de T. Combe, Neuchâtel, Attinger, éditeur. Nous n'avons pas reconnu l'ébéniste espagnol d'analyse psychologique, ni le talent de Mme T. Combe dans ce roman sans intérêt, où évoluent des héros d'une mentalité déconcertante. On cherche en vain, dans ces pages, la justification du titre: il n'y a là-dedans ni passion, ni cœur, ni sentiment quelconque: c'est un mauvais jeu d'esprit auquel Mme T. Combe a gaspillé son imagination et son encre.

"Capable de Marcher"

Advertisement for 'Capable de Marcher' medicine, describing its benefits for various ailments and its safety.

Advertisement for 'L'emplâtre Rocco' (Rocco's Plaster), a remedy for rheumatism.

Advertisement for 'NESTLÉ'S CHOCOLAT', highlighting its quality and health benefits.

Advertisement for 'le sirop au brou de noix' (walnut bark syrup), a medicinal product.

DERNIER COURRIER

France

Dans la séance d'hier du cabinet, M. Etienne, ministre de la guerre, a fait connaître que l'incident survenu entre les généraux Brugère et Percin était réglé. Voici comment une note communiquée rend compte de la solution intervenue: Le ministre a réuni dans son cabinet le général Brugère et le général Percin. Après échange d'explications, le général Brugère a déclaré qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser le général Percin, et que s'il avait vu le salut du général, il n'aurait pas manqué de le lui rendre comme il l'a fait récemment. Dans ces conditions, le ministre a considéré que l'incident était clos.

DERNIERES DEPECHEES

R-prise de la grève en Russie

Saint-Petersbourg, 15 novembre.

On assure dans les milieux ouvriers qu'une nouvelle grève générale s'organise dans un but politique à Saint-Petersbourg, pour le commencement de décembre.

On assure aussi que le personnel des chemins de fer de la Pologne et de la Lithuanie se mettra en grève plutôt que d'aider à transporter des troupes pour réprimer, le cas échéant, un mouvement insurrectionnel en Pologne.

Saint-Petersbourg, 15 novembre.

Le conseil des délégués des ouvriers a décidé, vu la condamnation à mort d'une partie des marins mutinés de Cronstadt, vu la proclamation de l'état de siège en Pologne et en Lithuanie, vu les actes arbitraires, de proclamer pour aujourd'hui mercredi la grève générale en Russie.

Saint-Petersbourg, 15 novembre.

L'agence télégraphique de Saint-Petersbourg est autorisée à déclarer fausse la nouvelle publiée mardi par la Nascha Schism d'une réception d'une délégation polonaise par le comte Witte. Le comte Witte n'a personne reçu et n'a fait aucune déclaration.

Lublin, 15 novembre.

Lundi soir, les troupes ont fait feu sur des manifestants qui protestaient contre la proclamation de l'état de siège. 9 blessés.

Varsovie, 15 novembre.

Mardi matin, la police a fait des perquisitions dans les bureaux de trois journaux et arrêté trois journalistes.

On annonce de Pultusk, près Varsovie, qu'un bande de paysans a parcouru tous les villages et lynché tous les voleurs et malfaiteurs qui s'y trouvaient. 41 ont été tués et 20 horriblement mutilés.

Saint-Petersbourg, 15 novembre.

Le prince Ouroussoff a été nommé adjoint du ministre de l'Intérieur.

Saint-Petersbourg, 14 novembre.

On confirme la mutinerie de Vladivostok.

Suivant des télégrammes particuliers de Vladivostok, des soldats ayant demandé qu'on leur donât une meilleure nourriture ont été emprisonnés. Les autres soldats, s'étant mutinés, ont délivré les prisonniers et mis le feu à la prison militaire. Aidés de matelots et de gens sans aveu, les mutins ont pillé la ville; plusieurs bâtiments ont été incendiés; les femmes et les enfants et beaucoup de commerçants se sont réfugiés sur les navires en rade.

Les dernières nouvelles disent que les mutins sont à peu près maîtres de la ville. Beaucoup d'entre eux ont toutefois été tués dans les combats avec la police.

Saint-Petersbourg, 15 novembre.

Le croiseur Ashold, la canonnière Mandjour et deux contre-torpilleurs, se trouvant dans les eaux d'Extrême-Orient, ont reçu l'ordre de partir pour Vladivostok.

Londres, 15 novembre.

Plusieurs journaux publient une dépêche d'Odessa disant qu'on était en train de décharger, mardi soir, le vapeur Rosaria, venant de Batoum, quand on découvrit à bord cent-vingt grandes caisses pleines de bombes, de revolvers, de cartouches et de sabres caucasiens. Le vapeur a été isolé et une garde militaire placée à bord.

L'Etat. Ils acceptent avec une sereine résignation la lecture de leur jugement. Buvons ivêtérés, gens sans métier, qu'on trouve couchés, ivres, le long du chemin et sur le trottoir des rues ne sont pas, il est vrai, de bien grands coupables: leur culpabilité remonte très loin dans leur vie et parmi les fautes qu'on peut leur reprocher on peut dire que la principale est de n'avoir pas voulu apprendre sérieusement un métier, ou se voter à une profession bien déterminée et fixe. Ces quelques traits de psychologie judiciaire sont tirés des dépositions et des aveux dans différentes affaires qui ont été jugées dans la dernière audience du tribunal correctionnel et s'appliquent à une série de prévenus qui comparaissent à la barre de ce tribunal.

C'est d'abord le nommé G., ouvrier journalier, déjà repris de justice, prévenu de vagabondage. Il est envoyé pour 18 mois à la Colonie des Grands-Maraïs.

Le sieur P., qui déclare avoir travaillé en Allemagne, en Belgique et en France et avoue revenir régulièrement en automne au pays natal, pour y exercer une profession ambulante, prévenu d'ivresse et de mendicité, est condamné à un an de détention à Bellechasse.

Pr. Th. a été trouvé couché en état d'ivresse complète sur le trottoir de la rue de l'Hôpital. Il est infligé 18 mois de Colonie des Grands-Maraïs à cet ivrogne vraiment professionnel.

Le nommé W., marchand de charbon ambulant, déjà puni pour ivresse, prévenu du même fait et de scandale, se voit infliger un an de détention à la Colonie de Bellechasse.

C'est là une liste suffisamment longue et qui laisse une marge assez large de tristes réflexions.

Une voiture de déménagement conduite par le nommé B. a été arrêtée en montant la rue de Lausanne, faite d'un atelage suffisant B. est accusé de traitements d'animaux et de contravention à la loi fédérale sur la police des chemins de fer, par le fait que l'arrêt du véhicule a entravé la circulation du tramway.

B. est condamné à 5 fr. d'amende, en vertu de l'article 6 de la loi fédérale de 1878.

B., en attendant la prononciation du jugement du tribunal, qui a écarté du reste la plainte pour maltraitements d'animaux, s'écrie: « Qu'on fasse la route des Alpes; c'est le conseil communal qu'on devrait condamner! »

Le nommé C. est condamné, par défaut, à 50 fr. d'amende, en vertu des articles 1. 2. 3 de notre loi cantonale de novembre 1900 sur la police du commerce et 85 de l'arrêté du 13 novembre 1901, pour avoir vendu comme colporteur des pipes dans les magasins de notre ville.

Un voyageur de commerce d'une maison de vins et liqueurs, avait exercé sa profession dans notre ville, sans être muni de la carte de légitimation prévue par la loi fédérale du 24 avril 1892; il est condamné à 20 francs d'amende en vertu des art. 4 et 8 de la loi précitée, ainsi qu'aux frais.

Ceci ne fournit l'occasion de revenir sur la question du paiement de la taxe, en sus de l'amende, qui s'est posée à l'occasion d'un précédent, où fut appliquée la théorie du Conseil fédéral (circulaire du 8 avril 1897).

Au lieu d'opposition expressée de la loi fédérale sur les voyageurs de commerce n'impose aux contrevenants le paiement de la taxe étudiée, en plus de l'amende, comme le veut l'interprétation du Conseil fédéral, appuyée par les arguments suivants:

Si le contrevenant à la loi sur les taxes de patente n'était punissable que d'une simple amende, il serait dans l'intérêt du voyageur de ne point prendre de patente et d'attendre tout simplement l'amende qui est généralement très peu élevée, sans compter qu'il a des chances de n'être pas découvert ou du moins de ne l'être qu'après bien du temps. A Paris, les tribunaux, dit la circulaire de 1897, sont ordinairement très indulgents et n'infligent guère, en pareil cas, qu'une amende de cinq, dix ou vingt francs. Si la loi ne voulait punir que ceux qui ne prennent pas de carte, elle aurait expressément déclaré que la taxe était comprise dans l'amende. Or, on ne trouve rien de semblable à l'art. 8, qui contient les dispositions pénales; on doit donc admettre que l'intention du législateur n'était pas d'abroger l'art. 2 dans le cas de contravention. Autrement, il ne se serait pas borné à indiquer le maximum de l'amende; il en aurait fixé aussi le minimum, de manière que, lorsqu'un voyageur n'a pas pris de carte, le juge ne puisse se contenter de lui infliger une amende égale au cinquième, au dixième ou au vingtième seulement de la taxe étudiée.

Le Conseil fédéral invoque encore à l'appui de sa thèse l'argument suivant. La loi fédérale qui a remplacé les ordonnances cantonales concernant les taxes de patente, dans l'intérêt d'une imposition égale et uniforme des commerçants, prévoit que le produit des cartes de légitimation est réparti chaque année entre les cantons au prorata de leur population. Or les amendes infligées aux contrevenants à la loi fédérale appartiennent au canton qui a prononcé la con-

Le grand pont suspendu calomnié. — On nous écrit:

Un correspondant fribourgeois a adressé à la Tribune de Genève, sous le titre sinistre: « Le pont-suspendu craque » une information tendancieuse, que nous ne nous serions pas donné la peine de relever, si plusieurs journaux du canton ne l'avaient pas reproduite, sans la lire attentivement.

Avec un peu de réflexion, ils auraient remarqué qu'elle renferme des contradictions qui mettent à néant l'effet à grand orchestre qu'a voulu produire le facétieux correspondant.

Tout d'abord, il nous fait un tableau effrayant de l'accident. On aurait pu se croire en Calabre durant les derniers tremblements de terre. Voici d'ailleurs comment il s'exprime:

Soudain, à son passage (il s'agit d'un char), un craquement sinistre et le tablier du pont s'enfonça, ouvrant un trou béant sur la Sarine. Rien n'avait résisté, ni les planches du tablier, ni les madriers transversaux, tout était brisé comme du bois vermoulu.

Après tout ce fatras et cette dégringolade, le correspondant ajoute:

L'atelage n'eut pas d'autre accident qu'un chargement difficile à rétablir (sic). Les charpentiers préposés au service du pont ont réparé immédiatement le tablier.

Si l'atelage n'a pas eu de mal et si les dégâts ont été réparés immédiatement, il faut que le « désastre » n'ait pas eu l'importance que l'imagination du correspondant lui a attribuée. En effet, tout s'est résumé en un carret et quelques bords de madriers cassés, formant une ouverture de 1.50 de longueur et 0.30 de largeur. C'est dans cette petite fente qu'une roue du char a été engagée et quelques instants après retirée. Donc beaucoup de bruit pour peu de chose.

Qui connaît la disposition des différentes pièces qui composent le tablier de nos ponts-suspendus, sait que des accidents graves peuvent difficilement se produire. Des accidents comme celui qui nous occupe sont déjà arrivés, car il peut y avoir dans le bois des vices cachés, de gros nœuds qui peuvent à un moment donné, et surtout si les madriers sont un peu usés, céder sous la pression exercée par une roue d'une voiture lourdement chargée.

D'autre part, il ne faut pas oublier que le tablier du grand pont-suspendu de Fribourg est, depuis quelques années, soumis à une usure anormale par suite de la circulation intense qui s'y fait et par le passage de voitures lourdement chargées. C'est ainsi que, d'après une statistique faite, il passe en moyenne, par jour, sur le grand pont, 430 voitures avec 740 chevaux et 12 automobiles.

Autrefois, les madriers du pont étaient renouvelés tous les deux ans. Depuis une quinzaine d'années, ce renouvellement se fait toutes les années et il a été prévu dans le projet de budget de 1906, élaboré au mois d'août, les bois nécessaires pour faire, à l'avenir, ce renouvellement deux fois par an.

Am. GREMAUD, ing.-cant.

A Bulle. — On nous écrit:

Les contribuables bullois deviennent nerveux. Ce qui les ennuie plus que les variations du temps, ce sont les interruptions répétées et toujours plus fréquentes du service de l'eau potable de Charmey. Il y a quelque temps, ce service était suspendu pour cause de réparations à la conduite, pendant la petite affaire d'une semaine. Depuis lors, sont encore survenues plusieurs interruptions plus ou moins longues. Dimanche dernier, les robinets ont refusé leur service toute la journée, pour chômer de nouveau mardi. Coûtense a été l'installation, coûteuse est encore son entretien. Et il est bien à craindre qu'il faille un jour refaire à neuf toute la conduite.

On parle beaucoup du développement de la ville de Bulle. On améliore son intérieur. Quelquefois, on le gâte. On construit sur tout son périmètre. Chaque mois s'ouvrent de nouveaux magasins. Mais l'industrie qui réussit le mieux à Bulle, par le temps qui court, ce serait une bonne fabrique de brantes, pour aller chercher l'eau à la fontaine, pendant les interruptions du service de l'eau de Charmey.

Société fribourgeoise des sciences naturelles. — Séance ordinaire, jeudi 15 novembre 1905, à 8 1/2 h. précises du soir, au local ordinaire (Hôtel de l'Autruche, 1er étage). Travaux: La Genèse et la géologie, par M. le prof. H. Savoy.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA SARINE

Audience du 7 novembre

Présidence de M. Deschenaux, président.

Avec les premiers frimas, certains individus, sans feu ni lieu, reviennent chercher fortune dans les environs de notre ville. L'ombre ténébreuse de la vieille tour de St-Nicolas semble les attirer quand les feuilles jaunies annoncent le retour de l'hiver. On a quelque peine à ne pas admettre que dans leur intention ces personnages ont le désir plus ou moins ardent de recevoir un logement gratuit et forcé par les soins de

tructions de routes de la Haute-Valleyse. Il rappelle le projet, toujours à l'étude, de continuation de la route cantonale qui s'arrête au Crêt. La construction de la route Bassigny-Villars-Fiangères fait partie d'un plan d'amélioration des routes veveysannes. Le Directeur des Travaux publics explique que la correction projetée se rattache au plan de relèvement de Palézieux par Fiangères avec Châtel d'une part et Bulle de l'autre.

M. Deschenaux constate le délaissement de la route Saint-Martin-Fiangères-Le Crêt, dû au fait que cette route finit en cul-de-sac.

La contrée réclame avec instance la continuation de la route depuis Le Crêt dans la direction de La Joux-Vuisternens. Le Directeur des Travaux publics rappelle que le plan des routes de la Haute-Valleyse a été conçu en vue d'ouvrir des débouchés au plateau de la Haute-Valleyse dans la direction de Bulle et de Châtel. Le projet d'un relèvement du côté de la Glâne est une question de raccord accessoire.

Le plan des routes de la Haute-Valleyse a été approuvé deux fois par le Grand Conseil. L'entrée en scène des communes glanaises obligerait à le réviser tout entier et à en transformer l'économie financière. Au Grand Conseil à dire s'il veut rouvrir la question.

La continuation de la route Fiangères-Le Crêt depuis Le Crêt est à l'étude; on attend que les communes se prononcent sur le tracé. Ce qu'il y a de certain, c'est que de graves raisons économiques font désirer l'achèvement des voies de communications de la Haute-Valleyse: il s'agit de mettre en valeur des étendues considérables de contrées. Mais une face importante de la question est le côté financier. Les communes savent qu'il y va de gros sacrifices et montrent une sage réserve dans leurs revendications.

Le décret est ratifié. Puis la séance est levée.

Conseil d'Etat. (Séance du 15 novembre).

Le Conseil accepte, avec remerciements pour les longs et loyaux services rendus, la démission de M. le major Meyer, commandant du corps de la gendarmerie, et désigne son successeur dans la personne de M. Honoré Vonderweid, préfet, à Romont.

M. Gottrau, Henri, à Bulle, brigadier de la batterie N° 17, est promu au grade de lieutenant d'artillerie de campagne.

Four Pégises de Saint-Jean. — Les préparatifs de la kermesse du 28 novembre, en faveur de la restauration de l'église de Saint-Jean, avancent bon train. La tournée des dames québécoises a été très fructueuse: le comité de la kermesse adresse un chaleureux merci au public qui s'est généreusement accablé de ses sollicitations. Le comité se sent également pressé d'exprimer sa gratitude à toutes les personnes qui lui prêtent leur concours dévoué dans l'organisation de la kermesse. Le vente du 26 novembre s'annonce sous les plus favorables auspices: elle fournira l'occasion de constater, une nouvelle fois, le généreux empressement avec lequel notre population répond à l'appel des œuvres qui se réclament de sa sympathie.

On prie les personnes qui ont des lots à offrir pour la tombola de la kermesse, de bien vouloir les apporter, au plus tôt, aux adresses ci-après:

Quartier des Places: M^{me} de Gottrau-de Wattville, présidente de la kermesse, rue de l'Hôpital.

Quartier du Bourg: M^{me} de Tschertmann-de Bonbons, rue de Zähringen.

Quartier de l'Ange: M^{me} Bornet, rue de la Samaritaine, 28.

Quartier de la Neuveville: M^{me} Ackermann, rue de la Planche Supérieure, 203.

Militaire. — En vertu de décision du Conseil fédéral, les officiers suivants passent dans la classe d'âge supérieures:

Captaine-vétérinaire Fritz Bichsel, Courtepin, de la IV^{me} brigade d'infanterie;

Capitaine d'infanterie Ch. Bossy, Fribourg, passé de la landwehr dans le landsturm;

Capitaine d'artillerie César Bonny, Fribourg, item.

1^{er} lieutenant d'adjudant F. Kœhli, Morat, item

Lieutenant d'état-major Alf. Tschachtli, Morat, item.

Récital Georges Loiseau. — L'attention publique est sollicitée par le récital littéraire, très gai et dramatique aussi, qui sera donné avec un programme des mieux composés demain soir, jeudi, à 8 heures, salle de la Grenette, par M. Georges Loiseau, de Paris. Il réunira tous les amis du regretté Scheler qui le verront revivre, jeune, en poète compréhensif des choses dites, avec un organe des plus sympathiques et des moyens qui lui permettent d'aborder tous les styles et tous les genres. Une heure d'art, de poésie choisie avec un goût irréprochable.

Soie Radium

Soie Messaline

Soie Louisine

Soie Taffetas

des qualités les plus diverses, pour blouses et robes; ainsi que les dernières nouveautés de la « Henneberg-Soie » en noir, en blanc et couleurs, à partir de 95 cent. jusqu'à fr. 25.— le m. Echantillons par retour du courrier.

G. Henneberg, Fabricant de Soieries, à Zurich.

MISES DE BOIS



Samedi 18 novembre prochain, dès 1 h. de l'après-midi, à l'hôtel de la Savoye, de et à 5 heures, le sousigné vendra en mises publiques environ 100 mètres cubes de bois sur pied, 200 mètres cubes de billons et 10 mètres d'éclaircies.
H4680F 3724-1604
F. Philippon.

DEMANDEZ PARTOUT
CHOCOLATS & CACAOS
Léman
QUALITÉS EXQUISES

Compagnie des chemins de fer Jura-Simplon
(en liquidation)

Assemblée générale des actionnaires

le mercredi 29 novembre 1905, à 2 1/2 heures
à BERNE (Hôtel des Boulangers)

ORDRE DU JOUR :

Compte final de liquidation avec rapports à l'appui et résolutions y relatives
Discussion des résolutions présentées et votation

Les porteurs d'actions ayant droit de vote qui veulent prendre part à cette Assemblée, doivent déposer leurs actions, jusqu'au 24 novembre 1905 inclusivement, à l'un des domiciles désignés ci-après :

- A Berne, à la Banque cantonale bernoise,
- A Bâle, au Schweizerischer Bankverein,
- A Fribourg, à la Banque d'Etat,
- A Genève, à l'Union financière,
- A Lausanne, à la Banque cantonale vaudoise,
- A Neuchâtel, à la Banque cantonale neuchâteloise,
- A Zurich, au Crédit suisse et au Schweizerischer Bankverein,
- Et Allemagne, à la Banque pour le Commerce et l'Industrie, à Berlin, Frankfurt-sur-Main et Darmstadt.

A teneur du premier aînée de l'article 13 des statuts de la compagnie, ont seuls droit de vote à l'Assemblée générale les actionnaires dont les actions étaient inscrites, à leur nom, sur les registres des actions de la compagnie avant le 29 mai 1905.

En échange du dépôt de ses actions, chaque actionnaire recevra une carte d'admission nominative lui donnant le droit de circuler gratuitement en seconde classe sur les lignes de l'ancien Jura-Simplon pour se rendre à Berne depuis la station de son domicile le jour de l'Assemblée, par les trains arrivant à Berne avant 2 1/2 heures de l'après-midi, et pour retourner par les trains partant de Berne le même jour, après 3 h. du soir.

Les cartes d'admission pour actionnaires venus de l'une des stations de l'ancien réseau du Jura-Simplon situées au delà de Lausanne, dans les directions du Valais et de Genève et au delà de Delémont, dans la direction de Delle, sont valables pour le retour le lendemain.

On peut se procurer le rapport dès ce jour, auprès des domiciles désignés ci-dessus. OH5686 4037

Au nom de la Commission de liquidation,

Le président : **W. Ochsenbein.**
Un membre : **Emile Lambelet.**

MISES D'IMMEUBLES

Lundi 20 courant, dès 2 h. de l'après-midi, à l'hôtel des Trois Rois, à Châtel-Saint-Denis, M^{rs} Nicod, docteur, et M^{lle} Julie Genoud. Repondra exposeront au vente, aux enchères publiques, séparément, les immeubles suivants, situés à Châtel-Saint-Denis : 1^o Maison d'habitation en ville; 2^o grange, écurie et jardin formant une magnifique place à bâtir; 3^o la montagne des Eterpis; 4^o le « Piquis à Tassé » attenant; 5^o les Sauterys; 6^o la Grande Cierne. La maison d'habitation, située au centre de la ville, comprend 2 vastes magasins avec 8 belles et excellentes caves, 3 grands appartements en 18 chambres et 3 étages. Ce bâtiment, récemment réparé, conviendrait spécialement pour commerce, pension, cercles ou sociétés.

La montagne des Eterpis comprend un pâturage d'environ 100 poses avec chalet remis complètement à neuf et chambres aménagées pour séjour d'été, une importante forêt exploitable et des plantations nouvelles. Pour renseignements, s'adresser à M. le D^r Nicod, à Châtel-Saint-Denis. H4956F 3983-1719

Comestibles

PLACE DU TILLEUL

Saucisses Franckfort.
Galantine foie gras.
Fâtés de Strasbourg.
Volailles de Bresse.
Grand choix de conserves.
Poissons frais tous les vendredis. H5050F 4014
Se recommande,
E. Savoy.

On demande une bonne cuisinière

pour pension.
Adresser les offres, sous chiffres H5041F à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler, Fribourg. 4045

A louer, à 5 kilomètres de Fribourg 4012

un domaine d'environ 18 poses, situés près d'une gare et d'une laiterie. Entrée à 22 février 1906.
Adresser les offres sous chiffres H5054F, à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler, Fribourg.

CUISINIÈRE

On demande, pour le 15 décembre, dans maison d'ordre une bonne cuisinière expérimentée, catholique, personne de confiance. Fort gage. Intulte de se présenter sans bonnes références. 4043
Adresser offres et certificats sous H2407D, à l'agence Haasenstern et Vogler, Delémont.

Charretier

est demandé, chez Bapst frères, à La Sallaz, Pont-la-Ville. H5063F 4047

Une jeune fille

ayant déjà servi, cherche place pour le 1^{er} décembre, pour servir au café et aider à la cuisine.
Adresser les offres sous chiffres H5055F à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler, Fribourg.

ON CHERCHE

pour fin février prochain, joli logement de trois chambres, chambre de bain, cuisine à gaz, etc., en dehors de la ville.
Adresser les offres sous H4722F à Haasenstern et Vogler, Fribourg. 3789

jours journées

repassage, chambres ou autres travaux du ménage. 4004
Fr. Dudin, Grand Fontaine, 15

ROSIER
Offre spéciale
Franco de port et d'emballage, en colis postal, à notre choix :
50 rosiers d'élite ros de terre assortis pour Fr. 925
ou 8 demi-giges 1075
ou 5 petites liges 1075
SOUPERT & NOTTING
LUXEMBOURG (G.-Duché)
Maison fondée en 1855, plus anciennes cultures spéciales de rosiers du pays, fournisseurs de six cours, décorés de hauteurs ordres.
Paris 1900 membre du jury supérieur.
Catalogue illustré. 2500 variétés franco sur demande.

Avant fin décembre, date de l'augmentation des droits, je livre en confiance

VIN de table, excellent
St. Georges, vieux, 75 fr.
Gris, supérieur, 75 »
Blanc, extra 75 »
65 fr. la pièce, 220 lit. - 98 fr.
la 1/2 pièce, 140 lit., tout compris, jusqu'à votre gare. Echantillon gratis. Contre remboursement 5 % d'escompte.

Garanti naturel de raisins frais.
Lignon, régisseur de vignobles, à Béziers (Hérault).

On peut gagner facilement 5000 fr. par an, sans quitter son emploi, en s'occupant d'une représentation sérieuse convenant à tout le monde. H62867b 3972
Offres sous W. S. N° 500, à Weiss et Cie, Mannheim.

6 COUPÉS

à 2 et 4 places, à vendre, et Landau, Victoria, Duc, Phétons, Tubary, Girardin, rue du Lac, 12 Genève. 3962

ON DEMANDE pour de suite une personne

connaissant la cuisine et les travaux du ménage. Intulte de se présenter sans certificats et bonnes références. H5010F 4016
S'adresser, boucherie Schacher, rue de Romont.

Clinique des poupées

Rébé Réclame articulé, 1^{re} qualité, 40 c. m. haut, pr. 5 fr.; 60 c. m. pr. 10 fr.
Corps articulés en peau.
Têtes incassables en bois, cellulite.
Corps et membres pour réparation.
Perruques en cheveux naturels, tressées, longues ou bouclées.
Réparations promptes et soignées de poupées de tous genres. 3994
Henri MARTIN & C^{ie}
Place Palud, N° 1 LAUSANNE

Tailleur

On demande, de suite, un bon ouvrier tailleur, ouvrage tout l'hiver, chez M. Cuony, Missy, près Payerne

SALLE DE LA GRENETTE

Jeu 16 novembre 1905, à 8 h. du soir
Un seul Réclame littéraire

Georges LOISEAU, auteur dramatique professeur à l'Ecole des Hautes Etudes sociales à Paris (Sect. d'Art)
LECTURES de poèmes, pièces, dialogues dramatiques, contes humoristiques et monologues comiques. 3985 1727
Entrée : 1 fr. Réservées : 2 fr.
Cartes à l'avance et programmes détaillés chez L. Von der Weid (musique) et à l'entrée.

de bons maçons

chez Reich, entrepreneur, à Montreux. H6960M 4036

A LOUER

à la rue de Lausanne, un beau logement (de 4 chambres, cuisine cave et galetas. Entrée immédiate.
S'adresser sous chiffres H4999F à Haasenstern et Vogler, Fribourg. 4005

ON CHERCHE une servante

sérieuse, sachant faire la cuisine et le ménage. Bon gage.
Adresse : M^{rs} Curti, rue des Capucins, 8, Lucerne.

bonne

expérimentée, de bon caractère et sérieuse, auprès d'un enfant de 18 mois. On donnerait la préférence à une personne sachant coudre. 4020
Adresser les offres sous chiffres H5013F, à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler, Fribourg.

ON CHERCHE appartement

à Fribourg, à proximité de la gare, un H6916Y 4022

A VENDRE

au Lieutenant-Schwand, près de Fläsch, 60-70 moules de très beau bois de sapin
Adresser les offres écrites à M. Arnold Kuster, à Fribourg. H5005F 4010

Cailler
CHOCOLAT AU LAIT
En vente dans tout l'Univers.

Vient d'arriver une grande quantité d'Asti Mousseux

GROS ET DÉTAIL
L. BASERBA & C^{ie}
16, rue du Tir, 16 FRIBOURG

La sousignée se recommande pour les travaux de 4031
crochetage, tricotage et broderie
TRAVAIL SOIGNÉ
E. Conus, rue du Lycée, 89.

JEUNE HOMME

cherche conversation française le soir, avec mons. ou demoiselle, contre conversation allemande.
Adresser les offres sous H5028F à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler, Fribourg. 4029

FILLE DE MENAGE

robuste, aimant les enfants, est demandée de suite. Bon gage.
Hofer Décroussaz, Vignettaz, Fribourg.

La personne qui a oublié un parapluie au salon de Rédaction de la « Liberté » est priée de venir le chercher.

ON DEMANDE de bons maçons

chez Reich, entrepreneur, à Montreux. H6960M 4036

A LOUER

à la rue de Lausanne, un beau logement (de 4 chambres, cuisine cave et galetas. Entrée immédiate.
S'adresser sous chiffres H4999F à Haasenstern et Vogler, Fribourg. 4005

ON CHERCHE

une servante sérieuse, sachant faire la cuisine et le ménage. Bon gage.
Adresse : M^{rs} Curti, rue des Capucins, 8, Lucerne.

bonne

expérimentée, de bon caractère et sérieuse, auprès d'un enfant de 18 mois. On donnerait la préférence à une personne sachant coudre. 4020
Adresser les offres sous chiffres H5013F, à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler, Fribourg.

ON CHERCHE

à Fribourg, à proximité de la gare, un H6916Y 4022

A VENDRE

au Lieutenant-Schwand, près de Fläsch, 60-70 moules de très beau bois de sapin
Adresser les offres écrites à M. Arnold Kuster, à Fribourg. H5005F 4010

CAFÉ-RESTAURANT A LOUER

On cherche, pour la location d'un établissement de premier ordre, à Fribourg, un restaurateur capable, pouvant disposer de 15 à 20 mille francs au comptant.
Adresser les offres, par écrit, sous chiffres H5039F à l'agence de publicité Haasenstern et Vogler, Fribourg. 4033

GRAND CHOIX DE fourneaux en tous genres pour tous combustibles
garnis de briques réfractaires de 1^{re} qualité
Nouveau poêle hygiénique « Automat »
Brevet fédéral suisse, N° 17142
Seul calorifère existant à réglage automatique
Le meilleur et le plus économique fourneau du monde
NOMBREUSES RÉFÉRENCES
Tuyaux de fourneaux
Charles MAYER & C^{ie}
Fabrique de fourneaux-potagers
Visitez notre exposition au Boulevard de Pérolles (Station du Tramway) 3480
CATALOGUES A DISPOSITION

Le Bulletin financier Suisse

Le plus ancien journal financier suisse

paraît à Lausanne, chaque samedi, depuis 34 ans

Résumé des affaires de bourse, renseignements sur le placement des capitaux, comptes rendus des assemblées générales et rapports annuels, indication des paiements de coupons et des convocations d'assemblées générales, nombreuses listes de tirages, cote des valeurs suisses et étrangères, renseignements divers.
Abonnements pour la Suisse : un an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. 50.
S'adresser aux éditeurs :

Ch. MASSON & C^{ie} LAUSANNE

Ouverture de comptes courants et de dépôts. Achats et ventes de fonds publics aux bourses suisses et étrangères. Gérance de capitaux. Prêts hypothécaires et vente de titres hypothécaires. Garde de titres. Ouverture de crédits garantis. Souscription à toutes émissions. Lettres de crédits et paiements à l'étranger. H14645L 4035

FRIBOURG — Salle de la Grenette

Dimanche 19 novembre 1905, à 8 1/2 h. précises du soir

2^{me} CONCERT D'ABONNEMENT

DONNÉ AVEC LE CONCOURS DE M^{rs} E.-R. BLANCHET, cantatrice E.-R. BLANCHET, pianiste

PROGRAMME	
I. Prélude et fugue (la min.) pour piano	BACH-LISZT.
II. a) Air d'Armide de l'opéra Rinaldo	HENDL.
b) Air de Polissena de l'opéra Radamisto	id.
c) Monologues de Didon de l'opéra Les Troyens	H. BERLIOZ.
d) Carthage	F. CHOPIN.
III. a) 3 Préludes	E.-R. BLANCHET.
b) Valet et fugue sur un thème orig.	id.
c) Etude de concert.	id.
IV. a) Seliger Tod	
b) Der Mim, hat eine Threnos gewolnt	p. chant E.-R. BLANCHET.
c) Schilffid	
d) Votre nom	
V. Polonaise en ut min. (1 ^{re} audition) pour piano	FR. LISZT.
VI. a) Liebestreu	
b) Mon amour est pareil aux buissons	p. chant J. BRAHMS.
c) Sérénade inutile	

PIANO DE CONCERT BERDUX

Prix des places pour ce concert : Réservées, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Places debout, 1 fr.
Pour la vente des places, s'adresser (les 17, 18 et 19 novembre) au Vitzle (magasin de tabacs et cigares), Avenue de la Gare, Fribourg.

L'AROMA
Les Tubes de bouillon
Les Potages à la minute
MAGGI
Francois Renevey, Féligny

La onate Thermogène, ainsi que son nom l'indique, engendre la chaleur : c'est dire qu'elle combat merveilleusement toutes les affections ayant le froid pour origine :

DOULEURS, RHUMATISMES, BRONCHITES
MAUX DE GORGE, MAUX DE REINS
NÉURALGIES, TORTICOLIS, ETC.

Le Thermogène est un remède facile, sûr, prompt, ne causant aucune douleur, ne dérangerant aucune habitude, n'exigeant aucun repos ni régime.
MODE D'EMPLOI : La seule précaution à prendre, c'est que l'onate soit bien adhérente à la peau, l'action ne se produisant qu'à cette condition. Si l'on veut que réaction prompts et plus énergique, on aspergera l'onate de vinaigre. La boîte, 1 fr. 50.
En vente, à Fribourg : J. Esselva, Schmidt, Th. Stajassi, Thurler & Köhler, Cuony, droguerie G. Lapp et toutes les pharmacies. 3490-4478